



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Procès-verbal N°2 bis de la Séance du 3 mai 2024 réalisée par boucle télégram

Président : Monsieur Guillem RICOUR

Membres : Messieurs Cyrille DE LANGLE, François PADJEN, et Mesdames Nathalie DE LANGLE, Martine DORS,

Objet : Correction des modes de candidature pour les représentants des clubs de district à la Ligue parus dans le PV n°2 du 26 avril 2024

L'élection de la délégation du District de l'Aude pour l'Assemblée Générale de la Ligue Occitanie aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2024.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 30 avril 2024 au 22 mai 2024, à minuit. Toute candidature doit être transmise par courrier postal recommandé, envoyé au siège du District à CARCASSONNE, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : 7, rue Haute 11000 CARCASSONNE.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District,
- conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue, l'Assemblée Générale du District doit élire 5 délégués appelés à représenter les clubs du District à l'Assemblée Générale de la Ligue,
- **toute candidature doit être présentée de manière individuelle contrairement à ce qui a été indiqué dans le procès-verbal du 26 avril 2024**
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant : figurant en annexe du présent procès-verbal,

En Conséquence, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales décide :

- De corriger le mode de candidature qui est de manière individuelle,
- Le modèle de candidature annexé au présent procès-verbal se substitue à celui annexé à celui du 26 avril 2024,
- Tous les autres points du PV n°2 du 26 avril 2024 demeurent inchangés,

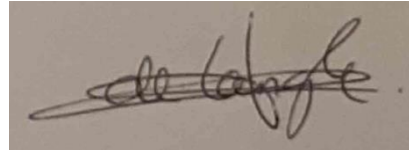
La présente décision est susceptible de recours les juridictions administratives du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 1 mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence de Conciliation du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R 141-5 et suivants du Code des Sports.

Guillem RICOUR

Nathalie DE LANGLE

Président C.S.O.E.

Secrétaire de séance

Handwritten signature of Guillem Ricour in black ink, featuring a large, sweeping initial 'G' and a long horizontal stroke.Handwritten signature of Nathalie de Langle in black ink, featuring a large, sweeping initial 'N' and a long horizontal stroke.

ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DE L'AUDE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE OCCITANIE

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 juin 2024

DECLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

A remplir et à envoyer au District par courrier postal recommandée avec accusé de réception, avant le 22 mai 2024 à minuit, dernier délai, à l'adresse du District de l'Aude de Football à CARCASSONNE (11000) 7, rue Haute, indiquée dans l'appel à candidature et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

(si licencié membre individuel, joindre un justificatif)

- Déclare me porter candidat à l'élection de la délégation du District de l'Aude pour l'Assemblée Générale de la Ligue Occitanie,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l'honneur ne faire l'objet :
 - . d'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
 - . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à _____ le _____

Signature :

Rappel : tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2.1 des Statuts du District.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité du candidat.